

Mairie de la Garde ARRONDISSEMENT de Goulen

Acte de mariage de Pierre Antoine Alphonse Koustou

Agé de vingt huit ans, né à la Garde, département de la Garde, fils majeur, domicilié à la Garde

Profession de cultivateur

Et de Marie Adeline Coulob, sans profession, âgée de dix huit ans, née à la Garde, département de la Garde, fille majeure, domiciliée à la Garde, profession de domestique de maison, département de la Garde

Les actes préliminaires sont 1^{rs} les publications faites par moi le Dimanche 15 Juin 1825 de midi à quatre heures.

2^e Actes de naissance du futur époux et de la future épouse.



Mairie de la Garde ARRONDISSEMENT de Goulen

Acte de mariage de Marie Rosalie Nicolas

Agé de dix huit ans, née au Demet, près la Garde, département de la Garde, fille majeure, domiciliée à la Garde, profession de domestique de maison, département de la Garde

Et de Louis Nicolas, sans profession, âgé de dix huit ans, né au Demet, près la Garde, département de la Garde, fils majeur, domicilié à la Garde, profession de domestique de maison, département de la Garde

Les actes préliminaires sont 1^{rs} les publications de mariage faites par moi le Dimanche 15 Juin 1825 de midi à quatre heures.

2^e Actes de naissance du futur époux et de la future épouse.

N. 3
Koussou
&
Coulob.

N. 4
Luffin
&
Nicolas.

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1^{er} du Code civil, sur le mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Adeline Coulob & l'autre Pierre Antoine Alphonse Koustou.

En présence de Monsieur Dominique Hurehou, domicilié à la Garde, département de la Garde, âgé de cinquante ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

De Monsieur Jean Baptiste Coulob, domicilié à la Garde, département de la Garde, âgé de cinquante ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

De Monsieur Dominique Coulob, domicilié à la Garde, département de la Garde, âgé de cinquante ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

Et de Monsieur Louis Coulob, domicilié à la Garde, département de la Garde, âgé de cinquante ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1^{er} du Code civil, sur le mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Rosalie Nicolas & l'autre Louis Nicolas.

En présence de Monsieur Joseph Nicolas, domicilié à la Garde, département de la Garde, âgé de cinquante ans, profession de cultivateur, non parent ni allié des époux.

De Monsieur Joseph Nicolas, domicilié à la Garde, département de la Garde, âgé de cinquante ans, profession de cultivateur, non parent ni allié des époux.

De Monsieur Louis Nicolas, domicilié à la Garde, département de la Garde, âgé de cinquante ans, profession de cultivateur, non parent ni allié des époux.

Et de Monsieur Louis Nicolas, domicilié à la Garde, département de la Garde, âgé de cinquante ans, profession de cultivateur, non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Jean Pierre de la Motte, Médecin de la Commune de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les époux, leur oncle, et les quatorze voisins habitant, les uns des époux et l'autre des voisins.

Après quoi, moi Jean Pierre de la Motte, Médecin de la Commune de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les époux, leur oncle, et les quatorze voisins habitant, les uns des époux et l'autre des voisins.

Mutuelle Adeline Coulob Mutuelle
 Coulob
 Coulob
 Coulob
 Coulob
 Coulob

Nicolas
 Nicolas
 Nicolas
 Nicolas
 Nicolas